

COMPAGNIE LYONNAISE INDO-CHINOISE (1898-1904)

Jean-François Klein ¹,
Une culture impériale consulaire ?
L'exemple de la Chambre de commerce de Lyon (1830-1920), juillet 2007
espritimperial.free.fr/documents/KLEIN_JUILLET_2007.doc?

Dès le mois de novembre 1897, Pila entreprend la fondation d'une société anonyme au nom évocateur, la Société commerciale du Tonkin et dans la Chine ² ; le projet devient effectif un an plus tard, une fois les fonds réunis, sous la raison sociale Compagnie lyonnaise indo-chinoise pour le développement de l'industrie et du commerce français au Tonkin et en Chine ³. Pila dispose désormais de la surface nécessaire pour assumer un tel projet ; en effet, depuis 1893 il fait partie du conseil d'administration du Comptoir national d'escompte de Paris ⁴ ; le 4 avril 1895, il entre dans celui de la Société lyonnaise de dépôts ⁵ et, le 4 mars 1898, il participe à la fondation de la Banque privée industrielle, commerciale, coloniale Lyon-Marseille ⁶ et en est nommé président.

La Compagnie lyonnaise indo-chinoise est définitivement constituée le 25 avril 1898 avec un capital social de 1.250.000 francs ; l'analyse de la liste des actionnaires est particulièrement suggestive : malgré son nom et le nombre de ses actionnaires locaux très élevé (122 sur 154), la nouvelle société commerciale n'a en fait que 49 % de son capital qui sont purement lyonnais ; on devrait plutôt parler d'une compagnie de la région lyonnaise puisque les 51 % manquants sont fournis par les cités gravitant autour de Lyon ⁷. Néanmoins, les traces d'un investissement marseillais, bordelais, lillois et parisien indiquent que la nouvelle société est bien le fruit de la Mission commerciale en Chine, à laquelle ces villes avaient participé. Mais le contrôle de la société est lyonnais,

¹ Maître de conférences à l'INALCO, Paris ; chercheur au Centre Roland Mousnier, Histoire & Civilisation (UMR 8596), Paris-IV Sorbonne.

² Archives de la Société lyonnaise de banque, procès-verbal des délibérations du conseil d'administration, volume 12, 16 décembre 1897. Lors de cette séance tenue sous la présidence d'Antoine Riboud, président de la Compagnie lyonnaise de Madagascar, le Conseil décide de souscrire pour cinq parts de 5.000 francs dans la constitution de son homologue indochinoise.

³ Archives départementales du Rhône, Greffe du Tribunal de Commerce, actes de sociétés, avril-mai 1898, 7 avril 1898.

⁴ CAOM, fonds CFOM, Union coloniale française (UCF), registre n° 1, procès-verbal des séances du Comité et des assemblées générales de l'UCF, 1893-1898.

⁵ Archives de la Société lyonnaise de banque, liste nominative des administrateurs de sa fondation à 1908.

⁶ Archives départementales du Rhône, greffe du tribunal de commerce de Lyon, actes de sociétés, mars 1898. Les principaux actionnaires sont Pila, la Banque de commerce privée de Saint-Petersbourg, le banquier bernois de Fischer, Auguste Lumière, Louis Pradel, l'industriel lyonnais Francisque Vial et l'avocat Jacques Vuy.

⁷ Saint-Chamond, Roanne, Annonay, Saint-Étienne, Thizy, Villefranche-sur-Saône et Firminy.

car pris en main par les hommes d'Aynard ⁸. Les banquiers Amédée Valayer ⁹, François Jacquier ¹⁰, John Kimmerling et Louis Pradel, l'ingénieur Jules de Boissieu, le négociant Albert Gaisman ¹¹ et Henri Brenier, tous lyonnais, sont nommés administrateurs ; l'exception est marseillaise en la personne d'Henri Estier, armateur de la Compagnie Est-Asiatique [qui n'est créée que quatre ans plus tard, en 1902 !], dont les cargos desservent Haïphong afin de fournir le matériel nécessaire à la construction du chemin de fer du Yunnan dont Paul Doumer, à peine nommé gouverneur général, a décidé d'entreprendre les travaux, suite au rapport Brenier. Seul Brenier refuse un poste au conseil d'administration ainsi que la direction des affaires en Indochine, proposés par Pila ; en effet, le jeune homme vient d'être appelé par Doumer pour prendre la sous-direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de l'Indochine ¹². Pila n'y voit pas d'inconvénients, car il peut lui être d'une grande utilité le moment venu. Finalement, c'est le futur gendre de Pila, l'Ardéchois René Frachon ¹³ qui prend la place de l'ancien directeur de la Mission lyonnaise pour devenir administrateur délégué de la Compagnie lyonnaise indochinoise. Le poste de directeur Asie, sur place, est pourvu par Rabaud et Vial, les délégués bordelais et lillois envoyés en Chine avec Brenier lors de la Mission lyonnaise. Les objectifs sont précis : développer des affaires commerciales, minières, industrielles, agricoles, immobilières et de travaux publics entre le Tonkin et le Yunnan : la Chine s'ouvre et les Lyonnais ne veulent pas être absents « *du grand rendez-vous de l'Histoire* » ¹⁴. Les retombées de la Mission lyonnaise en Chine sont considérables : elle a fourni les conclusions sur la politique que la France devait suivre au Tonkin et avec la Chine ; elle démontre l'importance de la vallée du fleuve Rouge et l'urgence d'y lancer un chemin de fer tout en demandant une évaluation des ressources minières du Yunnan voisin, sans compter la vague de création d'entreprises qui suivent le retour immédiat des missionnaires du négoce ¹⁵.

⁸ Aynard & fils, Cambefort & Saint-Olive, Société lyonnaise de Banque, Jacquier-Falcouz & Cie, Riaz-Audra & Cie, la Banque privée, Ulysse Pila, André Descours, etc.

⁹ Amédée Valayer (1842-1902) : banquier à Lyon, administrateur de la Compagnie lyonnaise d'exploration et de banque :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Lyonnaise_exploration_et_etudes.pdf

Père de Paul Valayer (1874-1955) : administrateur de la Banque nationale de crédit (1915-1931) et d'une vingtaine de sociétés dont la Compagnie asiatique et africaine :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

¹⁰ François Jacquier : banquier, président de la Société lyonnaise de dépôts (1886-1894), administrateur de la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône, de la Société électro-chimique de la Romanche (1899), du Lloyd industriel, mutuelle contre les risques de grève (1906), de la Société générale des forces motrices et d'éclairage de la ville de Grenoble, de la Société nouvelle des papeteries de Pont-sur-Lignon, de la Société commerciale de l'Ouest-Africain (SCOA)... Très impliqué en Indochine : successivement administrateur de la Cie lyonnaise indo-chinoise (1898), de la Société cotonnière de l'Indochine (1901), de l'Union commerciale indo-chinoise (1904) et de l'Union commerciale indochinoise et africaine (1918). Décédé en 1931.

¹¹ Albert Gaisman (Saint-Étienne, 1859-Paris, 1944) : futur administrateur de l'Union-commerciale indochinoise, puis de l'UCIA, ainsi que de la SCOA. Auteur de L'Œuvre de la France au Tonkin (1906) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Gaisman-France_au_Tonkin.pdf

¹² Sophie Pesenti, *De l'administration à la mise en valeur. Les tentatives de mise en place d'une agriculture coloniale en Annam-Tonkin (1886-1919)*, mémoire de maîtrise d'histoire, IHPOM (Marc Michel dir.), 1994.

¹³ René Frachon est originaire d'Annonay, lié aux familles Seguin Béchetoille, Desgrand et, surtout Montgolfier, dont est issue l'épouse d'Aynard. Son père est négociant, quincaillier en gros, et ses deux oncles Émile et Marcel Frachon occupent des postes importants au sein du monde bancaire. Le premier est commissaire aux comptes de la Banque française pour le commerce & l'industrie, dont Maurice Rouvier est le président. Le second, Marcel, est contrôleur général à la *Banque de France*.

¹⁴ Ulysse Pila, « La Mission lyonnaise en Chine et le développement de notre commerce extérieur », *Questions diplomatiques et coloniales. Revue de politique extérieure*, n° 13, 1er septembre 1897, pp. 129-143.

¹⁵ Cf. notre thèse, *op. cit.*

[Créations industrielles]

L'année 1898 marque le début de la troisième vague d'investissements lyonnais en Indochine ; leur stratégie s'articule autour de la Compagnie lyonnaise indo-chinoise, qui doit servir à relier commercialement le Tonkin à la Chine méridionale. Elle est complétée par une série de création d'industries d'équipement, avec la [Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine](#) ¹⁶, qui doit fournir les ciments nécessaires à la mise en valeur en Indochine et à la construction ferroviaire du chemin de fer du Yunnan ¹⁷, la [Société cotonnière de l'Indo-Chine*](#), fondée avec les capitaux mulhousiens et allemands ¹⁸, afin de produire des filés de coton n° 10 qui sont achetés dans les montagnes du Yunnan par les minorités ethniques. L'opération lyonnaise est complétée par la fondation de la [Société anonyme des docks & houillères de Tourane*](#), le 6 juin 1899, avec un capital social de capital social de 3,5 millions de francs : la ville ¹⁹ doit être équipée d'un port moderne, de docks – soit le même projet que celui réalisé par le même groupe une décennie plus tôt à Haiphong –, le tout étant connecté avec la mine de charbon de Nong Son dans la province du Quang Nam (Annam). Ce dernier projet excentré du Tonkin est focalisé sur le développement escompté des richesses du Laos : en effet, Pila pense pouvoir développer son entreprise en drainant vers le nouveau site portuaire les richesses du Laos nouvellement conquis et, en particulier le caoutchouc naturel récolté sur les terres de la Compagnie forestière du Haut-Laos, société où Aynard et d'Arenberg siègent au conseil d'administration ²⁰. Pila et ses amis s'associent, en pleine crise de Fachoda, à des Britanniques pour une exploitation commune des richesses minières de la province chinoise du Yunnan en s'assurant la fondation d'un consortium bancaire, *l'Anglo-French Yunnan Syndicate* ²¹.

Dans ces entreprises, commerciales, bancaires et industrielles, aux conseils d'administration entremêlés, la Compagnie lyonnaise indo-chinoise, présidée par Pila, est au cœur de toutes ces opérations et assure la coordination de l'ensemble ainsi que la toute nouvelle Banque Privée, commerciale, coloniale et industrielle et la Banque de l'Indochine, qui admet Pila en 1900 dans son conseil d'administration. La position de ce dernier est telle que Jules Charles-Roux, *l'alter ego* marseillais d'Aynard, lors d'un banquet de l'Union coloniale française qu'il préside en 1903, qualifie le vice-président du syndicat patronal colonial de « *vice-roi de l'Indo-Chine* ».

Les retombées médiatiques de l'exposition coloniale de 1894 et de la Mission lyonnaise de 1895-1897 ont fourni à la Chambre de commerce de Lyon une réputation de sérieux dans le traitement des affaires coloniales, en particulier en Indochine, à un moment où les régions impliquées dans l'empire se spécialisent sur un champ géographique souvent strictement délimité. C'est ce qui explique la facilité avec laquelle

¹⁶ En août 1899 est constituée la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine, au capital social de 2 millions de francs. Le siège de l'entreprise est lui aussi parisien bien que l'essentiel des capitaux proviennent de Lyon, sa région et des contacts financiers traditionnels de la banque d'Aynard.

¹⁷ Cf. dans cet ouvrage le chapitre communication de Rang-Ri Park-Barjot.

¹⁸ On retrouve au conseil d'administration des noms prestigieux de l'industrie textile comme les frères Engel, Georges Kœchlin, Best-Dunlop, Noack-Dollfus, l'armateur brémois André Rickmers ainsi que des lyonnais : Pila et Pradel. C'est une entreprise qui s'ouvre en 1899 avec un capital social de 2.500.000 francs ; en montant à Haiphong une affaire pareille, avec une filature moderne de 20.000 broches, l'objectif de la société est clair : concurrencer le monopole des filés de coton de Bombay qui sont les seuls à pénétrer sur le marché indo-chinois

¹⁹ L'actuelle Da Nang.

²⁰ Les espoirs fondés sur les récoltes de latex naturel dans la jungle laotienne expliquent pourquoi la société écossaise Dunlop qui avait inventé le procédé du pneumatique investit, elle aussi, dans l'affaire de Pila.

²¹ Cf. notre thèse, *op. cit.*

Pila et Aynard arrivent à trouver les fonds nécessaires pour leurs sociétés coloniales. Un autre impact est la fondation par d'autres groupes d'affaires d'autres entreprises coloniales car la Chambre fait des émules, notamment en Indochine, où la société commerciale Derobert [*sic* : *Dérobot*] frères & J. Fiard développe depuis 1885 ses affaires d'importations de produits tropicaux d'Annam, ou bien, la fondation par Métral, ancien membre de la Mission lyonnaise en Chine, de la [Société lyonnaise de colonisation en Indo-Chine*](#) qui achète une grande concession agricole au nord Tonkin ; à son tour le groupe [Descours & Cabaud*](#) s'installe au Tonkin dès 1898 et l'année suivante en Cochinchine où commence la fièvre de l'hévéa, profitant de la mise en valeur amorcée par Doumer pour vendre ses produits ²². Ces sociétés sont indépendantes du groupe colonial lyonnais qui siège à la Chambre des députés, mais le cas échéant, leurs patrons savent tirer profit de l'engouement consulaire pour les affaires indochinoises.

III. — LE CLAN DES LYONNAIS

(in Jean Lambert-Dansette,

Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France, volume 5)

[514] Le 4 avril 1898, à Lyon, est constituée la Compagnie Lyonnaise Indochinoise. « Indochinoise » : l'adjectif ne laisse guère planer le doute, encore que la colonie péninsulaire ne suffise pas à circonscrire l'aire d'intervention de l'entreprise car, à la création de comptoirs en Indochine française, se joindra le commerce avec le Yunnan et le Sichuan. « Lyonnaise » : l'affaire l'est également, mais pas exclusivement, des Marseillais (le banquier Henri Bergasse, l'armateur Henri Estier, le président des Messageries Maritimes, Amédée Lefèvre-Pontalis) étant au nombre des actionnaires ; ils voisinent le noyau dur relevant de la métropole rhodanienne : Louis Pradel, Saint-Olive, Édouard Aynard, patrons singulièrement représentatifs de la place lyonnaise. À leur côté, le créateur de la Compagnie, un homme qui monte irrésistiblement depuis trois décennies au sein des élites lyonnaises, le négociant en soie Ulysse Pila*. [...]

(*Les Archives commerciales de la France*, 31 décembre 1898)

Développement de l'industrie et du commerce français au Tonkin et en Chine (Soc anon. dite Cie lyonnaise indo-chinoise pour le). — 60 ans. — 1.250.000 fr. — Lyon 33

LES INDUSTRIES DE L'INDO-CHINE

La Société cotonnière de l'Indo-Chine à Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juillet 1899)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cotonniere_de_l_Indochine.pdf

.....
Cette affaire se présente sous le double patronage d'un groupe technique composé de MM. A. et E. Engel, G. Koechlin et Noack-Dollfus pour le groupe vosgien, et, pour le groupe lyonnais, de MM. Ulysse Pila et Louis Pradel, administrateurs de la Société lyonnaise indo-chinoise, qui s'occupera exclusivement de la partie commerciale de

²² Sur le groupe lyonnais voir Paul Niogret, *Descours & Cabaud. Deux siècles d'aventure humaine*, Lyon, Gachet, 1996.

l'exploitation. L'écoulement des produits de cette filature se fera en Chine et au Tonkin. M. Butin est directeur de la Société cotonnière.

La Société lyonnaise indo-chinoise, qui se chargera de placer les produits de cette industrie, est connue. C'est la première institution qui ait été fondée après le retour de la Mission lyonnaise ; son siège est à Haiphong et à Hanoï ; ses deux directeurs en Indo Chine, MM. Rabaud et Vial, sont dans le pays depuis juin dernier et s'efforcent de commercer du Tonkin avec les provinces limitrophes de la Chine.

.....
(*La Tribune des colonies*)

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Compagnie lyonnaise indo-chinoise pour le développement de l'industrie et du commerce français au Tonkin et en Chine.

(*La Politique coloniale*, 7 septembre 1900)

Société anonyme. — Objet : Le commerce direct et la commission de toutes marchandise*, denrées et biens quelconques, mobiliers et immobiliers.

La création de comptoirs français dans les principaux centres de l'Indo-Chine et de la Chine, dans le but d'exporter et d'importer tous produits pour le compte de la Société ou de tiers.

L'étude et la mise en exploitation de toutes affaires commerciales, industrielles, agricoles, immobilières et de travaux publics.

La création de toutes sociétés commerciales et civiles, ayant pour but des opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

L'obtention et, au besoin, l'achat de toutes concessions, leur exploitation directe ou en commun avec des tiers ou sociétés, la rétrocession des dites concessions contre des espèces, actions, parts de commandite, obligations ou parts de fondateurs. * L'achat de terrains, l'édification de constructions industrielles ou de maisons d'habitation, leur exploitation, leur vente

Enfin, toutes opérations relatives à la propriété, la gérance, le fermage des propriétés foncières, des forêts, l'exploitation des carrières, mines de houille, fer, cuivre et autres et la création de toutes industries s'y rattachant.

Siège. — Rue de la République, n° 2, à Lyon.

Durée. — 60 années.

Capital. — 1.250.000 francs divisé en 250 actions de 500 francs entièrement souscrites et libérées du quart.

Partage des bénéfices

1° 5 % réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de 5 % des capitaux versés et non remboursés.

3° 30 % destinés aux administrateurs, délégués, directeurs et employés, d'après la répartition qu'en fera le conseil d'administration.

4° 10 % au conseil d'administration.

5° 60 % aux actionnaires.

Les administrateurs sont :

M. Ulysse Pila, négociant demeurant à Lyon, rue de la République, n° 3,

M. Amédée Valayer, banquier à Lyon, quai de Retz, n° 10

M. François Jacquier, banquier à Lyon, avenue de Nouilles, n° 21.

M. Jules de Boissieu, ingénieur, demeurant à Lyon, avenue de Nouilles, n° 40.

M. Louis Pradel, industriel ; demeurant à Lyon, rue de Jarente, n° 18.

M. Albert Gaisman fils, négociant, demeurant à Lyon, quai Sainte-Claire, n° 3.

M. Henri Estier, armateur à Marseille, rue Paradis, n° 415, A.

M. Antonin Brochard, industriel à Roanne (Loire).
M. Louis Cavany [*sic* : *Canavy*], demeurant à Lyon, rue de l'Hôtel de Ville, a accepté les fonctions de commissaire censeur.

Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-872)

Entreprise commerciale et industrielle
Compagnie lyonnaise de l'Indo-Chine : A. Vial fils et L. Rabaut, représentants ; Marguet, employé.

Haïphong
Entreprises industrielles
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-934)

C^{ie} lyonnaise indo-chinoise, Vial, directeur.

Haïphong
Élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1901)

Voici la la liste qui nous est communiquée par un groupe de vieux colons :

.....
Brandela ²³, sous-directeur de la Cie lyonnaise indo-chinoise
.....

Philippe Le Faille,
Monopole et prohibition de l'opium en Indochine : le pilori des chimères

[114] La dénonciation du contrat Bichot fit naître, chez certains affairistes, l'espoir d'être l'intermédiaire privilégié de la Régie pour ses achats d'opium au Yunnan. La Compagnie lyonnaise indochinoise ²⁴ sentit là le moyen de se tirer d'un mauvais pas tout en faisant des affaires. Cette société, dont le président était Ulysse Pila (présent aussi comme administrateur de la Banque de l'Indochine), avait été montée avec des capitaux lyonnais et était issue des investigations de la mission lyonnaise en Chine du

²³ Numa Brandela (Agen, 1850-Haïphong, 1907) : ancien directeur de Veuve Léon Dreyfus au Tonkin : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Veuve_Leon-Dreyfus.pdf

²⁴ La Compagnie Lyonnaise Indochinoise, comme le Comptoir Français du Tonkin et Godard et Cie, fusionnèrent en 1904 pour former l'Union commerciale indochinoise, S.A. au capital de 5.300.000 francs (le tout étant dans la sphère d'influence d'Ulysse Pila).

sud de 1895. Du reste, nous trouvons parmi les premiers administrateurs Henri Brenier, le futur négociateur français aux conférences de l'opium ²⁵.

La Compagnie avait entrepris d'installer au Yunnan des comptoirs où elle se proposait de vendre des produits manufacturés. Elle espérait aussi exploiter toutes les richesses supposées de cette province. Or le Yunnan n'était pas l'eldorado envisagé et, hormis l'étain, sa principale richesse semblait être sa production d'opium, de sorte que, très vite, elle mit tout en œuvre pour s'imposer comme courtier entre l'Indochine et les producteurs chinois.

Elle disposait cependant d'un atout de poids, une assise financière importante qui devait lui éviter un cautionnement que le directeur des Douanes & Régies ²⁶ estimait à 300.000 francs à tout le moins. Le marché prévu portait sur 4.000 caisses, ce qui représentait un chiffre d'affaires d'un million et demi de piastres au cours moyen de 35 cents le taël. Sur des quantités aussi importantes, une variation d'un cent au taël se traduisait par une différence de 100.000 francs. Si le change était favorable au concessionnaire, il engrangeait d'importants bénéfices. Au cas contraire, la pratique démontra qu'il n'effectuait les achats que s'il pouvait répercuter la moins-value sur l'acheteur final : la Régie [...].

[117] L'Administration ne s'arrêta point sur des propositions qui tendaient à remettre en cause une partie des prérogatives du monopole et la lier durablement à des intérêts particuliers. Elle refusait de se retrouver avec une nouvelle ferme de l'opium, car le credo depuis les réformes Doumer était à l'application stricte d'un monopole nullement délégué, du moins pour l'opium. Présenté sous la forme que nous avons vue, l'avantage qu'en aurait tiré la Régie paraissait improbable, mais celui de la Compagnie incontestable. Auguste François n'hésitait pas à dire que la Compagnie lyonnaise, faute d'avoir su faire le possible, ne souhaitait plus commercer au Yunnan mais désirait une ferme, un privilège, une subvention sans risques ²⁷.

Cependant, contre toute logique financière, la Compagnie lyonnaise fut bien chargée d'effectuer des achats d'opium pour le compte de la Régie en 1903 ²⁸. Sur le premier versement de 500 caisses, seules 70 furent livrées, achetées au plus haut cours par un intermédiaire, donc à pertes. La conjoncture de pénurie n'aurait pu permettre d'acheter à 34 cents le taël comme prévu dans le contrat. Malgré ces premiers déboires, elle se déclara néanmoins disposée à tenir ses engagements jusqu'au terme prévu, ce dont elle fut dispensée ²⁹.

Quant au mode d'achat que la Régie envisageait au Yunnan pour ses fournitures en opium brut, il se limitait à l'achat direct à des marchands locaux avec lesquels elle serait en mesure d'obtenir des conditions privilégiées eu égard au volume d'opium qu'elle est disposée à acquérir. Elle ne pouvait d'ailleurs agir autrement car l'approvisionnement direct, même effectué sur place par les agents consulaires, mettait ces derniers à la merci des roueries des grossistes locaux.

Entretenir sur place un agent de la Régie, donc de la colonie, n'étant pas diplomatiquement justifiable. Le choix s'imposa d'un négociant établi en Chine traitant pour le compte de l'Administration, qui, accessoirement, pouvait servir de représentant des intérêts commerciaux français ³⁰. Une autre possibilité s'ouvrait à elle : l'achat à la

²⁵ Henri Brenier, rédacteur au *Journal des débats*, fut désigné comme sous-chef de la mission lyonnaise de la Chambre de Commerce pour étudier les ressources de la Chine du Sud. Il entra dans l'administration indochinoise en 1898 et devint sous-directeur du Commerce et de l'Agriculture en 1902. Né à Shanghai et parlant l'anglais, il fut le spécialiste attitré de l'Indochine sur la question de l'opium. Il finit sa carrière comme président de la Chambre de Commerce de Marseille où ont été déposées ses archives.

²⁶ Réponse de Cayssac au rapport d'inspection Guyho, 5-12-1903, A.P. 2427.

²⁷ Note d'Auguste François, consul à Yunnan-sen (Kunming), s. d., GG 42909.

²⁸ Contrat du 10.3.1903, livraison de 4.000 caisses d'opium du Yunnan, AP 2425.

²⁹ Réponse de Crayssac au rapport d'inspection Guyho, 5-12-1903, AP 2427.

³⁰ Rapport d'inspection Guyho, 5-12-1903, AP 2427.

frontière d'opium chinois à Dong Vàn, ce qui fut le cas en 1904 et 1905. L'opium du Yunnan devenu vital pour la Régie indochinoise, la rupture de cette source mettait en péril la politique de diversification des approvisionnements du monopole, c'est justement ce qu'il fallait attendre de la nouvelle politique chinoise.

L'Exposition d'Hanoï en 1902
(Suite)
LES COMITÉS D'ORGANISATION
(*Le Génie colonial*, mars 1902)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exposition_Hanoi-1902-1903.pdf

M. Pila (Ulysse), administrateur de la Compagnie lyonnaise indochinoise.
M. Rabaud, directeur de la Compagnie lyonnaise indo-chinoise à Hanoï ;

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts
(*JORF*, 9 novembre 1903)
(*L'Univers israélite*, 13 novembre 1903)

À l'occasion de l'exposition de Hanoï et par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 1^{er} novembre 1903, ont été nommés :

Officiers d'académie
Gaisman (Albert), secrétaire de la Société lyonnaise indo-chinoise à Lyon.

1904 : fusion avec deux autres sociétés au sein de l'Union commerciale indochinoise.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Union_comm._I.C.pdf